

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1039

2 mai 2013

SOMMAIRE

Albastro Investholding S.à r.l.	49830	Lëtzebuenger Kaktussefrënn	49857
Ancelux Topco S.C.A.	49836	Link Consult S.A.	49861
Ardi Immo Sicav	49826	Lux Capital Partners S.A.	49862
Aux Saveurs d'Antan Wiltz S.A.	49858	Margna Holding S.A.H.	49841
Banque LBLux S.A.	49832	Milbrooke Holding S.A.	49847
Barclays European Infrastructure Holding S.à r.l.	49835	Mountain Air S.à r.l.	49868
BBA Finance No.6 S.à r.l.	49870	Multicommunale Maritime et Commercia- le S.A.	49846
BBA Luxembourg Finance S.à r.l.	49871	Passaat International Services S.à r.l.	49862
BCCS 2 Sarl	49826	Poleol	49870
Belbois S.A., SPF	49826	Prahy Invest G.m.b.H.	49870
Beta P.S. S.A.	49856	R-D Electricité S.à r.l.	49871
Bise S.A.	49857	R.E.I. Renewable Energy International S.à r.l.	49829
Boulangerie-Pâtisserie Kremer-Jakoby S.à r.l.	49857	R + N Reis und Neumann s.à r.l., Heizung, Lüftung, Haustechnik	49828
Brazil Investments S.A.	49831	R&N S.à r.l.	49828
Brun Invest SA	49831	Roundabout S.à r.l.	49827
Brun Invest SA	49831	Royalino Investholding S.à r.l.	49836
BSI & Venture Partners Capital Manage- ment General Partner S.à r.l.	49857	Run & Go Holding S.A.	49828
C.B.R. Finance S.A.	49832	SHCO 33 S.à r.l.	49827
Centower Investments S.à r.l.	49830	Shining Furrow S.à r.l.	49828
Central European Participation S.à r.l.	49856	Shoe Invest Holding S.A.	49827
CEREP III Eastern S.à r.l.	49856	Silver Rain S.A.	49826
CEREP III Germany B S.à r.l.	49856	Société d'Investissement de la Moselle S.A.	49827
Christiana Holding S.A.	49842	Syntegra Investments III S. à r.l.	49836
Commercial Estate Investments (C.E.I.) S.A.	49830	Technipose, S.à r.l.	49829
De Z à A S.à r.l.	49832	Terpean International S.A.	49829
Euro-Fina S.A.	49847	The Building Square S.A.	49828
Fleurs Welter Sarl	49872	The Glove Technology	49829
Frisia Return	49841	Valwaste S.à r.l.	49862
Invenio S.A.	49841	Vespa A S.C.A.	49858
JAB Investments s.à r.l.	49846	Zuchp, s.à r.l.	49835
Kinove Luxembourg Holdings 1 S.à r.l.	49840		

Belbois S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 173.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037426/10.

(130046167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

BCCS 2 Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.419.

Extrait des résolutions de l'associé du 7 mars 2013

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission d'Erik Rijnoudt en tant que gérant de la Société, avec effet du 24 janvier 2013.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Jan Willem Overheul
Gérant

Référence de publication: 2013037425/14.

(130046166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Ardi Immo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 42.676.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037398/10.

(130046543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Silver Rain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 164.233.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 25 février 2013:

1) Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Daniel Galhano, administrateur, 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- Monsieur Laurent Teitgen, administrateur, 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- Monsieur Mike Abreu Pais, administrateur, 5 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Egalement, nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du Commissaire aux comptes suivant:

- La société Revisora S.A., (R.C.S. Luxembourg B 145.505) ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SILVER RAIN S.A.

Référence de publication: 2013037178/20.

(130045579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Shoe Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 35.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
SHOE INVEST HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013037176/11.

(130045337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Société d'Investissement de la Moselle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 12.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE D'INVESTISSEMENT DE LA MOSELLE S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013037186/11.

(130045476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

SHCO 33 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 168.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013037175/12.

(130045820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Roundabout S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 55.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 140.745.

Il résulte de l'acte de vente et cession de parts daté du 18 mars 2013 que une (1) part dans la Société détenue par MGP Europe (Lux) III S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B129066 a été cédée au 18 mars 2013 à MGP Roundabout S.à r.l., ayant son siège social à 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B130254.

À la suite de ce transfert, les parts de la Société sont détenues comme suit:

MGP Roundabout S.à r.l.: 2200 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 18 mars 2013.

Pour Roundabout S.à r.l.
Delloula Aouinti
Gérante

Référence de publication: 2013037130/20.

(130045391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Shining Furrow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 152.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2013037149/11.

(130045286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Run & Go Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 160.317.

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions d'administrateur, avec effet immédiat.
Luxembourg, le 08 mars 2013. Christophe COLLACINO.

Référence de publication: 2013037131/9.

(130045581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

**R&N S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. R + N Reis und Neumann s.à r.l., Heizung, Lüftung, Haustechnik).**

Siège social: L-6834 Biver, 6, Buergaass.
R.C.S. Luxembourg B 101.923.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013037127/11.

(130045137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

The Building Square S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 139.193.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 8 mars 2013 que:

- Madame Valérie WESQUY a démissionné de sa fonction d'administrateur.
- Monsieur Roberto DE LUCA a démissionné de sa fonction d'administrateur et Président.
- Madame Laurence BARDELLI, employée privée, née le 8 décembre 1962 à Villerupt (France) et demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg ainsi que Monsieur David RAVIZZA, cadre, né le 21 décembre 1965 à Mont-Saint-Martin (France) et domicilié au 42, rue Mantrand F-54650 Saulnes ont été élus administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.
- Madame Laurence BARDELLI a également été élue Président du Conseil d'administration.
- Le mandat de Monsieur Pedro GONCALVES, employé privé, né le 24 septembre 1973 à Mortagua (Portugal) et demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg ainsi que le mandat de la Société Ser.Com (B117942), commissaire aux comptes ayant son siège social au 19, boulevard Grande-duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg ont été renouvelés.

Les mandats des administrateurs et du commissaire viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013037237/23.

(130045646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Terpean International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 63.515.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.03.2013.

Pour: TERPEAN INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013037232/15.

(130045714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Technipose, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 102, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 165.133.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037227/10.

(130045444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

The Glove Technology, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 161.184.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 février 2013.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2013037222/13.

(130045799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

R.E.I. Renewable Energy International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 131.042.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 19 mars 2013

1. Madame Nathalie VAZQUEZ a démissionné de son mandat de gérante.

2. Monsieur Mark VRIJHOEF, administrateur de sociétés, né à Zaanstad (Pays-Bas), le 12 septembre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour R.E.I. Renewable Energy International S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013037125/16.

(130045587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Centower Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 17.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.280.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 30 avril 2012

Il résulte de la résolution prise lors du Conseil d'Administration de la Société que le siège social de la Société a été transféré au L-2520 Luxembourg, 51, Allée Scheffer avec effet au 1^{er} mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013036794/12.

(130045743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Commercial Estate Investments (C.E.I.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 115.474.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 15 mars 2013, que

1. Le siège social a été fixé au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

2. Mme Nicole Reinert, demeurant professionnellement au no. 296, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg, a été appelée à la fonction d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, M. Gilles Jacquet. Le mandat de Mme Nicole Reinert prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2012.

3. La société Juria Consulting S.A., avec siège social établi au no. 296, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg, a été nommée en tant que commissaire aux comptes en remplacement du commissaire démissionnaire, la société CO-VENTURES S.A., établie au no. 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Pour avis et extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013036802/22.

(130045345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Albastro Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 100.402.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 18 mars 2013 à 15h00

- a été nommé gérant unique Gerardus H.M. OSSEVOORT, né le 27 août 1963 à Arnhem, Pays-Bas, demeurant 22 rue de Mars la Tour, F-54800 Tronville, France

à effet rétroactif du 1^{er} mars 2013

en remplacement de Jan Herman VAN LEUVENHEIM;

- le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 6 rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg

à effet rétroactif du 1^{er} mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19 mars 2013.

ALBASTO INVESTHOLDING SARL

Référence de publication: 2013036734/20.

(130045679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Brun Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 148.608.

Les comptes annuels au 31.03.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRUN INVEST SA
Société Anonyme

Référence de publication: 2013036784/11.

(130045281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Brun Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 148.608.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12.12.2012

Cinquième résolution:

L'assemblée prend note du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 12.12.2012 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 12.12.2012 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRUN INVEST SA
Société Anonyme

Référence de publication: 2013036783/22.

(130045269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Brazil Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 83.008.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 18 mars 2013:

1) Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Daniel Galhano, administrateur et président du Conseil d'administration, au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Monsieur Laurent Teitgen, administrateur, au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Monsieur Mike Abreu Pais, administrateur, au 5 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Egalement, nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du Commissaire aux comptes suivant:

- La société Revisora S.A., (R.C.S. Luxembourg B 145.505) ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRAZIL INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013036779/21.

(130045577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Banque LBLux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 11.035.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, den 18. März 2013.
Banque LBLux S.A.

Référence de publication: 2013036754/11.

(130045101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

C.B.R. Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 17.657.

L'adresse de l'administrateur Marc Jonckheere a changé et se trouve à présent au 49, Stokstraat, 8650 Houthulst, Belgique.

L'adresse de l'administrateur Jean-Marc Junon a changé et se trouve à présent au 29, Clos des Mésanges, 1160 Auderghem, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036786/13.

(130045033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

De Z à A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 175.792.

STATUTS

L'an deux mille treize, le premier mars.

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Grevenmacher.

A comparu:

Monsieur Sinan KASTRATI, né le 12 août 1971 à Peje (Kosovo), salarié, demeurant à L-9558 Wiltz, 1, rue Geetz, ci-après dénommé «le comparant» ou «l'associé».

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. Objet. La société a pour objet l'exploitation de bars avec débits de boissons alcoolisées et non alcoolisées et petite restauration.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 3. Dénomination. La société prend la dénomination de "De Z à A S.à r.l.".

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Des succursales pourront être établies partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune, entièrement souscrites et

intégralement libérées par un versement en espèces, attribuées en totalité à l'associé unique Monsieur Sinan KASTRATI, né le 12 août 1971 à Peje (Kosovo), salarié, demeurant à L-9558 Wiltz, 1, rue Geetz, en rémunération de son apport.

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €), se trouve partant dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou accord unanime des associés, suivant le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 12. Gérance. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non-associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le ou les gérants représentent, de même, la société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2013.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille (1.000.- €) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, Monsieur Sinan KASTRATI, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique Monsieur Sinan KASTRATI, prénommé, se désigne lui-même comme gérant unique de la société à responsabilité limitée "De Z à A S.à r.l.", pour une durée illimitée.

Il engage valablement la société par sa seule signature, sans limitation de montants.

2. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue du comparant, celui-ci connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. KASTRATI, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 mars 2013. Relation: GRE/2013/958. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 12 mars 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013034592/138.

(130042357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Zuchp, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1532 Luxembourg, 12, rue Ignace de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 121.122.

L'an deux mille treize, le vingt-six février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Claude MONDLOCH, hôtelier-restaurateur diplômé, né à Luxembourg, le 26 juin 1978, demeurant à L-1532 Luxembourg, 12, rue Ignace de la Fontaine,

détenteur de cent vingt-cinq (125) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "ZUCHP, s. à r.l." (numéro d'identité 2006 24 41 799), avec siège social à L-8410 Steinfort, 15, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 121.122, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 octobre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2331 du 14 décembre 2006,

a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-8410 Steinfort, 15, route d'Arlon à L-1532 Luxembourg, 12, rue Ignace de la Fontaine et en conséquence de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Al. 1^{er}.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'associé unique constate que l'adresse de l'associé unique, respectivement du gérant unique Monsieur Claude MONDLOCH est désormais fixée à L-1532 Luxembourg, 12, rue Ignace de la Fontaine.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaires réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MONDLOCH, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 6 mars 2013. Relation: CAP/2013/764. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 11 mars 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013035562/43.

(130042482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Barclays European Infrastructure Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Barclays European Infrastructure Holding S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.*
Référence de publication: 2013035657/11.

(130044002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Royalino Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

R.C.S. Luxembourg B 100.387.

La soussignée, Citadelle Trust & Management Services SC, ayant son siège social et ses bureaux au 6, Rue Henri M. Schnadt/Niveau 2, L-2530 Luxembourg, atteste par la présente que l'établissement du siège de la société

ROYALINO INVESTHOLDING SARL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 100.387

a pris fin le 25 Février 2013 et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Luxembourg, le 25 Février 2013.

Référence de publication: 2013036519/13.

(130044940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Syntegra Investments III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 109.690.

Les statuts coordonnés au 1^{er} mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013036539/11.

(130044338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Ancelux Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 174.036.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth of February;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

acting as the representative of the board of managers of Ancelux S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.035, acting as the general partner and sole manager (the "Manager") of Ancelux Topco S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.036 (the "Company"),

duly authorised to that effect pursuant to the resolutions of the Manager, acting in its capacity as general partner and sole manager of the Company, dated 7 February 2013.

The appearing party has required the undersigned notary to enact the following:

1.1 Pursuant to article 5.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the issued share capital of the Company is fixed at three hundred twenty thousand and one US Dollars (USD 320,001.-) divided into:

- one hundred (100) unlimited shares (the "Unlimited Shares"),
- four million (4,000,000) ordinary non-redeemable shares (the "Ordinary Shares"),
- four million (4,000,000) redeemable class A1 shares,
- four million (4,000,000) redeemable class A2 shares,
- four million (4,000,000) redeemable class A3 shares,
- four million (4,000,000) redeemable class A4 shares,
- four million (4,000,000) redeemable class A5 shares,
- four million (4,000,000) redeemable class A6 shares, and

- four million (4,000,000) redeemable class A7 shares.

all class A1 to class A7 shares are referred as the "Special Shares", with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) per share, all fully paid up (by 100%).

1) Pursuant to article 5.3 of the Articles, within the limits of the authorized share capital, the Manager is authorized and empowered to realize any increase of the share capital or equity of the Company with or without the issuance of new Capital Shares, it being understood that the Manager is authorized to issue such new shares in one or several issues and that the Manager is free to determine in relation to each issue which class(es) of new shares such issue will relate to and (ii) issue bonds, preferred equity certificates, warrants, options or other instruments convertible, exchangeable or exercisable into shares and to issue shares further to the conversion or exercise of the above mentioned instruments, it being understood that if such instruments are issued during the period set forth in article 5.3.5 below, the shares upon the conversion or exercise of such instruments may be issued after the expiry of said period, it being understood that the Manager is authorized to issue such new shares in one or several issues and that the Manager is free to determine in relation to each issue which class(es) of new shares such issue will relate to.

The shares and the instruments to be issued in accordance with the provisions of article 5.3.2 of the Articles may be paid up through contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, including in the three latter cases in favor of new shareholders. The shares to be issued in accordance with the provisions of article 5.3 of the Articles may be issued with or without share premium, it being understood that (i) such shares shall not be issued at a price below their nominal value and (ii) if the consideration payable to the Company for thus newly issued shares exceeds their nominal value, the excess is to be treated as share premium in respect of such shares in the books of the Company.

The Manager is specially authorized to issue such shares and, where applicable, the instruments to be issued in accordance with the provisions of article 5.3 of the Articles without reserving (i.e. by cancelling or limiting) for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for such shares. The cancellation of preferential subscription rights is to be made in compliance with the relevant provisions of any Shareholders' agreement that may be entered into by the Shareholders from time to time.

The authorization will expire on the fifth anniversary of the date of publication in the Luxembourg official gazette of the minutes of the general meeting held on 28 December 2012 and can be renewed in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that the Manager can proceed to an increase of share capital or issue of the above mentioned instruments as of date of the shareholder's meeting adopting this clause.

The Manager is authorized to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares (referred to in article 5.3 of the Articles) and, if applicable, the duration, amortization, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid instruments (referred to in article 5.3 of the Articles) as well as all the other conditions and terms of such instruments including as to their subscription, issue and payment.

The Manager is authorized to do all things necessary to amend articles 5.1 and 5.3 of the Articles in order to record the change of issued and authorized share capital following any increase pursuant to the present article. The Manager is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law. Furthermore, the Manager may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions, conversions or exchanges and receiving payment for shares, bonds, preferred equity certificates, warrants, options or instruments and to do all things necessary to amend article 5 of the present Articles in order to record the change of issued and authorized share capital following any increase pursuant to article 5.3 of the Articles.

2) By resolutions dated 7 February 2013 (the "Resolutions"), the Manager has resolved to approve the issuance of 16,130 new non redeemable ordinary shares, 16,130 new class A1 shares, 16,130 new class A2 shares, 16,130 new class A3 shares, 16,130 new class A4 shares, 16,130 new class A5 shares, 16,130 new class A6 shares, 16,130 new class A7 shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each (the "New Shares"), by cancelling the preferential subscription rights of the existing shareholders, pursuant to article 5.3 of the Articles, so as to increase the share capital of the Company by a total amount of one thousand two hundred ninety US Dollars and forty cents (USD 1,290.40) so as to raise it from its current amount of three hundred twenty thousand and one US Dollars (USD 320,001.-) to three hundred twenty-one thousand two hundred ninety-one US Dollars and forty cents (USD 321,291.40), together with the payment of a share premium of a total amount of two million four hundred ninety-eight thousand two hundred ninety-three US Dollars and twenty-one cents (USD 2,498,293.21).

3) The New Shares have been subscribed and fully paid up by Chizen Family Investment Partnership, L.P as indicated in the Resolutions.

The justifying documents for the issuance and subscription of the New Shares, such as the certificate issued by the bank and the declaration of subscription of the New Shares, have been shown to the undersigned notary, who expressly acknowledges them.

4) As a consequence of the increase of the share capital with effect as of 7 February 2013, the subscribed share capital of the Company presently amounts to three hundred twenty-one thousand two hundred ninety-one US Dollars and forty cents (USD 321,291.40).

Therefore article 5.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" 5.1. The issued share capital of the Company is set at three hundred twenty-one thousand two hundred ninety one US Dollars and forty cents (USD 327,297.40) divided into:

- one hundred (700) unlimited shares (the "Unlimited Shares"),
- four million sixteen thousand one hundred and thirty (4,076,730) ordinary non-redeemable shares (the "Ordinary Shares"),
- four million sixteen thousand one hundred and thirty (4,076,730) redeemable class A7 shares,
- four million sixteen thousand one hundred and thirty (4,076,730) redeemable class A2 shares,
- four million sixteen thousand one hundred and thirty (4,076,730) redeemable class A3 shares,
- four million sixteen thousand one hundred and thirty (4,076,730) redeemable class A4 shares,
- four million sixteen thousand one hundred and thirty (4,076,730) redeemable class A5 shares,
- four million sixteen thousand one hundred and thirty (4,016,130) redeemable class A6 shares,
- four million sixteen thousand one hundred and thirty (4,016,130) redeemable class A7 shares,

all class A1 to class A7 shares are referred as the "Special Shares", with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) per share, all of which are fully paid up (hereafter referred to as the "Shares")."

5) Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in the first paragraph of article 5.3 of the Articles of the Company has been decreased to eighty-nine million nine hundred ninety-eight thousand seven hundred and nine US Dollars and sixty cents (USD 89,998,709.60), so that the first sentence of article 5.3 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" 5.3. The un-issued but authorized share capital of the Company is set at eighty-nine million nine hundred ninety-eight thousand seven hundred and nine US Dollars and sixty cents."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand three hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

agissant en sa qualité de mandataire du conseil de gérance de Ancelux S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.035, en sa qualité de gérant commandité et gérant unique (le "Gérant Commandité") de Ancelux Topco S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.036 (la "Société"),

dûment autorisé à cet effet conformément aux résolutions du Gérant Commandité, agissant en sa capacité de gérant commandité et gérant unique de la Société, en date du 7 février 2013.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) Conformément à l'article 5.1 des statuts de la Société (les "Statuts"), le capital social de la Société est fixé à trois cent vingt mille et un US Dollars (USD 320.001,-) représenté par:

- cent (100) actions de commandité ("Actions de Commandité"),
- quatre millions (4.000.000) actions ordinaires ("Actions Ordinaires"),
- quatre millions (4.000.000) actions A1 rachetables,
- quatre millions (4.000.000) actions A2 rachetables,

- quatre millions (4.000.000) actions A3 rachetables,
- quatre millions (4.000.000) actions A4 rachetables,
- quatre millions (4.000.000) actions A5 rachetables,
- quatre millions (4.000.000) actions A6 rachetables,
- quatre millions (4.000.000) actions A7 rachetables,

toutes les actions de catégorie A1 à A7 sont dénommées ci-après comme les "Actions Spéciales", ayant une valeur nominale d'un centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune,

toutes les actions susmentionnées sont entièrement libérées.

2) Conformément à l'article 5.3 des Statuts, le Gérant Commandité est autorisé, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation du capital social ou des fonds de la Société avec ou sans l'émission de nouvelles Actions de Capital, étant entendu que le Gérant Commandité est autorisé à émettre de telles nouvelles Actions de Capital en une ou plusieurs émissions et que le Gérant Commandité est libre de déterminer la/les catégorie(s) de nouvelles actions concernée(s) par chaque émission et (ii) l'émission d'obligations, de preferred equity certificates, warrants, options ou tous autres instruments convertibles, échangeables ou exerçables en actions et d'émettre des actions suite à la conversion ou l'exercice des instruments susmentionnés, étant entendu que si de tels instruments sont émis dans la période fixée à l'article 5.3.5 des Statuts, les actions suite à la conversion ou l'exercice de tels instruments peuvent être émises après l'expiration de ladite période, il est entendu que le Gérant Commandité est autorisé à émettre lesdites nouvelles actions en une ou plusieurs fois et que le Gérant Commandité est libre de déterminer la/les nouvelles catégorie(s) d'actions qui seront concernée(s) par chaque émission.

Les actions et les instruments à émettre conformément aux dispositions de l'article 5.3.2 des Statuts peuvent être payés par le biais d'apports en numéraire ou en nature par l'incorporation de réserves, de primes d'émission ou de profits non distribués, y compris en faveur de nouveaux actionnaires pour les trois derniers. Les actions à émettre conformément à l'article 5.3.2 des Statuts peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, étant entendu que (i) de telles actions ne peuvent être émises à un prix inférieur à leur valeur nominale et (ii) si la contrepartie due à la Société pour les nouvelles actions émises était supérieure à leur valeur nominale, alors l'excédent devrait être inscrit en tant que prime d'émission à l'égard desdites actions dans les comptes de la Société.

Le Gérant Commandité est spécialement autorisé à émettre lesdites actions et, lorsqu'applicable, les instruments à émettre conformément aux dispositions de l'article 5.3.2 des Statuts, sans réserver (par annulation ou limitation) le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants pour souscrire à de telles actions. La suppression des droits préférentiels de souscription doit être réalisée conformément aux dispositions applicables de tout pacte d'Actionnaires ayant pu être conclu par les Actionnaires de temps à autre.

L'autorisation expirera au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial C du procès-verbal d'assemblée générale tenue le 28 décembre 2012 et peut être renouvelée conformément aux dispositions légales applicables, étant entendu que le Gérant Commandité peut procéder à une augmentation de capital ou à une émission des instruments susmentionnés tel qu'à la date de l'assemblée générale ayant adopté cet article.

Le Gérant Commandité est autorisé à déterminer la place et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et de libération des Actions (mentionnées dans cet article 5.3 des Statuts) et si applicable, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le remboursement anticipé), les taux d'intérêt, les taux de conversion et d'échange desdits instruments (mentionnés dans cet article 5.3 des Statuts) ainsi que tous les autres termes et conditions de tels instruments, y compris leur souscription, émission et paiement.

Le Gérant Commandité est autorisé à effectuer toutes les actions nécessaires pour modifier les articles 5.1 et 5.3 des Statuts afin d'acter le changement du capital social émis et du capital social autorisé suivant toute augmentation conformément au présent article. Le Gérant Commandité est habilité à prendre ou autoriser les actions requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la Loi. De plus, le Gérant Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée les fonctions d'accepter les souscriptions, les conversions ou échanges de recevoir le paiement pour les actions, obligations, preferred equity certificates, warrants, options ou instruments et faire toutes les actions nécessaires pour modifier l'article 5 des présents Statuts afin d'enregistrer le changement du capital social émis et autorisé suivant toute augmentation conformément à l'article 5.3 des Statuts.

3) Par résolutions prises en date du 7 février 2013 (les "Résolutions"), le Gérant Commandité a décidé d'approuver l'émission de 16.130 nouvelles actions ordinaires non rachetables, 16.130 nouvelles actions A1, 16.130 nouvelles actions A2, 16.130 nouvelles actions A3, 16.130 nouvelles actions A4, 16.130 nouvelles actions A5, 16.130 nouvelles actions A6 et 16.130 nouvelles actions A7, avec une valeur nominale d'un centime de US Dollar (USD 0,01) chacune (les "Nouvelles Actions"), en annulant les droits préférentiels de souscription des actionnaires actuels, conformément à l'article 5.3 des Statuts, de manière à augmenter le capital social de la Société d'un montant total de mille deux cent quatre-vingt-dix US Dollars et quarante centimes (USD 1.290,40) afin de l'élever de son montant actuel de trois cent vingt mille et un US Dollars (USD 320.001,-) à trois cent vingt et un mille deux cent quatre-vingt-onze US Dollars et quarante centimes (USD 321.291,40), avec une prime d'émission d'un montant total de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-treize US Dollars et vingt-et-un centimes (USD 2.498.293,21).

4) Les Nouvelles Actions ont été souscrites et entièrement libérées par Chizen Family Investment Partnership, L.P., tel qu'indiqué dans les Résolutions.

Les documents justificatifs de la souscription et libération des Nouvelles Actions, tels que le certificat de la banque et les déclarations de souscription aux Nouvelles Actions, ont été montrés au notaire soussigné, qui en prend acte expressément.

5) Suite à l'augmentation du capital social avec effet au 7 février 2013, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à trois cent vingt et un mille deux cent quatre-vingt-onze US Dollars et quarante centimes (USD 321.291,40). Il s'ensuit que l'article 5.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" 5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent vingt et un mille deux cent quatre-vingt-onze US Dollars et quarante centimes (USD 327.297,40) représenté par:

- cent (700) actions de commandité ("Actions de Commandité"),
- quatre millions seize mille cent trente (4.076.730) actions ordinaires ("Actions Ordinaires"),
- quatre millions seize mille cent trente (4.076.730) actions A7 rachetables,
- quatre millions seize mille cent trente (4.076.730) actions A2 rachetables,
- quatre millions seize mille cent trente (4.076.730) actions A3 rachetables,
- quatre millions seize mille cent trente (4.076.730) actions A4 rachetables,
- quatre millions seize mille cent trente (4.076.730) actions A5 rachetables,
- quatre millions seize mille cent trente (4.076.730) actions A6 rachetables,
- quatre millions seize mille cent trente (4.076.730) actions A7 rachetables,

toutes les actions de catégorie A7 à A7 sont dénommées ci-après comme les "Actions Spéciales", ayant une valeur nominale d'un centime de US Dollars (USD 0,07) chacune, toutes les actions susmentionnées sont entièrement libérées (ci-après désignées les "Actions")

6) De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus intervenue dans le cadre de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure dans l'article 5.3 des Statuts a été réduit à quatre-vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent neuf US Dollars et soixante centimes (USD 89.998.709,60) de sorte que le premier paragraphe de l'article 5.3 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" 5.3. Le capital social de la Société non-émis mais autorisé est fixé à quatre-vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent neuf US Dollars et soixante centimes (USD 89.998.709,60)."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de trois mille trois cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 février 2013. LAC/2013/7557. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013034958/246.

(130043090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Kinove Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 160.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/03/2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013036984/11.

(130045374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Margna Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 52.363.

—
Auszug der Beschlüsse der ordentlichen Generalversammlung vom 17. Dezember 2010

Da die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder von:

- Herr Martin Bussmann, wohnhaft in New York, NY 10019,
- Frau Claudia Bussmann, wohnhaft in New York, NY 10019,
- Herr Anthony Williams, wohnhaft in New York, NY 10036,

abgelaufen sind werden diese für sechs Jahre erneuert, das heisst bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Desweiteren, da das Mandat des Aufsichtskommissars:

- LUX-AUDIT S.A. mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faiencerie (H.R. Luxembourg B 25.797)

abgelaufen ist, wird dieses für sechs Jahre erneuert, das heisst bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Luxemburg, den 17. Dezember 2010.

Référence de publication: 2013037038/19.

(130045424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Frisia Return, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.417.

—
Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung Frisia Return

Die Ordentliche Generalversammlung der Frisia Return vom 13. März 2013 hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

TOP 4 Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich

- Herr Kurt von Storch (Vorsitzender)
- Herr Nikolaus Rummler (stellv. Vorsitzender)
- Herr Ulrich Juchem (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014, als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014, PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. März 2013.

Für Frisia Return

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013036898/24.

(130045198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Invenio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 150.886.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013036966/11.

(130045611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Christiana Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 96.956.

L'an deux mille treize, le sept février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme - société de gestion de patrimoine familial "Christiana Holding S.A." (la "Société"), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 96.956, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage le 11 novembre 2003, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1304 du 8 décembre 2003, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 juillet 2010, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1994 du 24 septembre 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social afin d'adopter le statut de société de prise de participations financières, et refonte complète des statuts.

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et de la transformer en société de prise de participations financières et de procéder à une refonte complète des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions légales en vigueur, et d'élargir l'objet social de la société, et d'abandonner la version anglaise des statuts:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . La société anonyme existe sous la dénomination de "Christiana Holding S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
- détenir des marques et brevets;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent dix mille euros (510.000,- EUR), représenté par cinq mille cent (5.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de l'action. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. Une assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés déterminera la durée de l'autorisation, le nombre d'actions à racheter tout comme les contre-valeurs minimales et maximales.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, la réunion du conseil d'administration pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Tout administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, tel qu'exigé par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ci-après «la Loi de 1915».

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la Loi de 1915.

Art. 9. Si la société a un administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques ou pour la représenter en justice.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi donner des pouvoirs spéciaux ou déléguer la signature de certains actes à un ou plusieurs mandataires, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'associé unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable avant.

Art. 15. Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le «formulaire») envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique, le président du conseil d'administration ou deux administrateurs, suivant le cas contenant les mentions suivantes en langue française ou anglaise:

- a) Le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) Le nombre d'actions qu'il détient;
- c) Chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) Une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) Une case pour chaque résolution à considérer;
- f) Une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) Une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) La signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) La déclaration suivante: «A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la société un jour au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la société, le vote exprimé dans le formulaire primera.»

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve était entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 950,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 2013. Relation GRE/2013/713. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Calire PIERRET.

Référence de publication: 2013034097/205.

(130042052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

JAB Investments s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.001,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.340.

—
Auszug der Beschlüsse des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft vom 27. Februar 2013

Der Geschäftsführungsrat der Gesellschaft hat beschlossen, folgende Personen mit Wirkung zum 27 Februar und, mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft zu beauftragen, auf unbestimmte Dauer:

- Andrea Oechsler-Steinhauser, geboren am 12. Februar 1968 in Ravensburg, Deutschland, beruflich ansässig in 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;
- Dietmar Gütter, geboren am 7. Januar 1963 in Speyer, Deutschland, beruflich ansässig in 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg; und
- Mathias Barth, geboren am 11. September 1968 in Bruchsal, Deutschland, beruflich ansässig in 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Personen haben die Ermächtigung, die Gesellschaft zu verpflichten und zu repräsentieren (i) durch die gemeinsame Unterschrift zweier mit der täglichen Geschäftsführung beauftragter Personen oder (ii) durch die gemeinsame Unterschrift einer mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Person und eines Geschäftsführers der Gesellschaft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JAB Investments S.à r.l.

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013036373/24.

(130044447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Multicommunale Maritime et Commerciale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 39.407.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 mars 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Georgios KALLITSIS, administrateur de société, demeurant 21, Kydonion Street, GR-16673 Voula, Attica;
- Monsieur Paul KNOLL, administrateur de société, demeurant 67b, Kaukasou street, GR-113 64 Attica;
- Monsieur Hendrik Stefanos KNOLL, administrateur de société, demeurant 67b, Kaukasou street, GR-113 64 Attica.

Les mandats d'administrateur de Mr. Dimitris PRASSOS, Mme Anna NTAFI and Mr. George PRASSOS ne sont pas renouvelés.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur John SIDERIS, employé, demeurant au 53-55 Filonos Street, GR-18535 Pirée, Grèce

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 8 mars 2013

- Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Georgios KALLITSIS, administrateur de société, demeurant 21, Kydonion Street, GR-16673 Voula, Attica

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Georgios KALLITSIS, administrateur de société, demeurant 21, Kydonion Street, GR-16673 Voula, Attica, comme administrateur-délégué, avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2013.

Référence de publication: 2013036447/30.

(130044518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Milbrooke Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 96.112.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 15 mars 2013:

1) Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Daniel Galhano, administrateur et président du Conseil d'administration, au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Monsieur Laurent Teitgen, administrateur, au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Monsieur Mike Abreu Pais, administrateur, au 5 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Egalement, nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du Commissaire aux comptes suivant:

- La société Revisora S.A., (R.C.S. Luxembourg B 145.505) ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MILBROOKE HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013036439/21.

(130044429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Euro-Fina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 20.882.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of EURO-FINA S.A, a Luxembourg public limited company (société anonyme) with registered office at L-1253 Luxembourg, 2a, rue Nicolas Bové, R.C.S. Luxembourg B 20882 (the Company), incorporated by deed of Maître Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duchy of Luxembourg, on October 7, 1983, published in the Mémorial C number 327 of November 16, 1983, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on February 5, 2004, published in the Mémorial C number 409 of April 16, 2004.

The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

The Meeting is chaired by Mrs Ekaterina DUBLET, notary clerk, with professional address in Junglinster.

The Chairman appointed as secretary Mr Max MAYER, notary clerk, with professional address in Junglinster.

The Meeting elected as scrutineer Mr Max MAYER, notary clerk, with professional address in Junglinster (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been formed, the Chairman declares and requests the undersigned notary to record the following:

I. The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares of the Company they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

II. As appears from the said attendance list, 100% of the share capital of the Company is present or represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1) Examination and approval of (i) the common draft merger terms issued on November 21, 2012, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2879 of November 28, 2012 (the Merger Proposal) whereby the Company merges with TECHNEUROPA S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme) with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167749 (the Absorbed Company), whereby following its dissolution without liquidation, the Absorbed Company will transfer to the Company all its assets and liabilities in accordance with article 274 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as described in the Merger Proposal (the Merger), of (ii) the justification report of the board of directors provided for by article 265 of the Law and of (iii) the report of the independent expert provided by article 266 of the Law;

2) Application of the special tax neutral regime to the Merger as stated in the Merger Proposal;

- 3) Acknowledgement of the fulfilment of the obligations resulting from article 267 of the Law;
 - 4) Increase of the share capital of the Company as a result of the contribution of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company pursuant to the Merger;
 - 5) Amendment of the related article of the articles of association of the Company;
 - 6) Granting of all powers to the board of directors of the Company and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 (2) of the Law, publicity measures and all other steps required to implement the Merger and to register the newly issued shares of the Company in the shareholders' register of the Company;
 - 7) Acknowledgment of the realisation of the Merger on the date of the general meeting of the shareholders of the Company approving the Merger, notwithstanding the provisions of article 273 of the Law regarding the effects of the Merger towards third parties; and
 - 8) Replacement of the German and English version of the articles of association by remodelling the articles of association in English followed by a French version; the English version being prevalent in case of divergences.
- After deliberation, the Meeting has taken unanimously, the following resolutions:

First resolution

The general meeting after having duly considered the Merger Proposal, the justification report of the board of directors of the Company explaining and justifying the Merger and concerning the examination inter alia of the exchange ratio, its fairness and its adequacy, and the report of the independent expert, resolves to approve the Merger Proposal.

Second resolution

The Meeting resolves to apply the special tax neutral regime to the Merger as stated in the Merger Proposal.

Third resolution

The Meeting acknowledges that all the documents required by article 267 of the Law have been deposited at the registered office of the Company for inspection by the shareholders of the Company at least one month before the date of the present Meeting.

Fourth resolution

In exchange for the contribution of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company, without any restriction or limitation, the Meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty nine thousand six hundred and seventy five (Euro 29,675.-) so as to raise it from its present amount of one million two hundred and seventy five thousand Euro (EUR 1,275,000.-) consisting of fifty one thousand (51,000) shares without nominal value to one million three hundred four thousand six hundred and seventy five Euro (EUR 1,304,675.-) through the issuance of one thousand one hundred and eighty seven (1,187) new shares without nominal value, of the same kind and carrying the same rights and obligations as the existing shares of the Company. The Meeting resolves to allocate the newly issued shares of the Company to the sole shareholder of the Absorbed Company, on the basis of an exchange ratio of two point ninety seven (2.97) shares of the Company for one (1) share of the Absorbed Company, the number of shares so allocated being rounded to the nearest full number of shares:

Name of the shareholder	Number of shares
community of heirs of Iosif Konstan Dragan represented by Mrs. Veronica Gusa de Dragan	one thousand one hundred and eighty seven (1,187)
TOTAL	one thousand one hundred and eighty seven (1,187)

Fifth resolution

The Meeting resolves, as a consequence of the preceding resolution, to amend the related article of the articles of association of the Company which will henceforth read as follows:

"The corporate capital is set at one million three hundred four thousand six hundred and seventy five Euro (EUR 1,304,675.-) represented by fifty two thousand one hundred and eighty seven (52,187.-) shares without nominal value."

Sixth resolution

The Meeting grants all powers to the board of directors of the Company and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 (2) of the Law, publicity measures and all other steps required by the Law and to register the newly issued shares of the Company in the shareholders' register of the Company.

Seventh resolution

Further to the approval of the Merger by the Absorbed Company, the Meeting acknowledges the realisation of the Merger on the date of the Meeting approving the Merger, notwithstanding the provisions of article 273 of the Law.

The Meeting notes that, for accounting and tax purposes, the operations of the Absorbed Company shall be treated as being carried out on behalf of the Company as of January 1, 2012.

Eighth resolution

The Meeting resolves to replace the German and English version of the articles of association by remodelled articles of association in English followed by a French version; the English version being prevalent in case of divergences. The English version of the remodelled articles of association will be as follows:

"Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There exists a public limited company (société anonyme) under the name of "EURO-FINA S.A.".

Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at one million three hundred four thousand six hundred and seventy five Euro (EUR 1,304,675.-) represented by fifty two thousand one hundred and eighty seven (52,187.-) shares without nominal value. The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

In addition to the share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Title III. - Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, of the category A and of the category B, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is composed of a sole shareholder, the latter may appoint a sole director. In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Every board meeting shall be held at such place indicated in the notice.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. In case only one director has been appointed, the company will be bound toward third parties by the sole signature of that director as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the director has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the company is managed by a board of directors, subject to the following, the company will be bound towards third parties by the joint signatures of a director of the category A together with director of the category B as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the board of directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The board of directors may also commit the management of part of the affairs of the company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Whenever required by law the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of directors.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Title V. - General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of April at 10 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto."

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

There being no further business, the Meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will be borne by the Absorbing Company as a result of the present deed, in accordance with the terms of the merger, are estimated at approximately one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the proxy-holder, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder, the members of the Bureau signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EURO-FINA S.A, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège à L-1253 Luxembourg, 2a, rue Nicolas Bové, R.C.S. Luxembourg B 20882 (la Société), constituée suivant acte reçu Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 octobre 1983, publié au Mémorial C numéro 327 du 16 novembre 1983, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 février 2004, publié au Mémorial C numéro 409 du 16 avril 2004.

Les Statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Madame Ekaterina DUBLET, clerc de notaire, résidant professionnellement à Junglinster.

Le Président nomme Monsieur Max MAYER, clerc de notaire, résidant professionnellement à Junglinster, comme secrétaire.

L'Assemblée nomme Monsieur Max MAYER, clerc de notaire, résidant professionnellement à Junglinster, comme Scrutateur (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. La liste de présence contient les noms des actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent et restera annexée au présent procès-verbal après signature par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau.

II. Il apparaît de ladite liste de présence, que 100 % du capital social de la Société est présent ou représenté à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1) Examen et approbation du (i) projet commun de fusion adopté le 21 novembre 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2879 du 28 novembre 2012 (le Projet de Fusion) par lequel la Société fusionne avec TECHNEUROPA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167749 (la Société Absorbée), par laquelle, suite à sa dissolution sans liquidation, la Société Absorbée transférera à la Société tous ses actifs et passifs conformément à l'article 274 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), tel que décrit dans le Projet de Fusion (la Fusion), du (ii) rapport justificatif du conseil d'administration prévu par l'article 265 de la Loi et du (iii) rapport de l'expert indépendant prévu par l'article 266 de la Loi;

2) Application du régime spécial de neutralité fiscale à la Fusion tel que décrit dans le Projet de Fusion;

3) Prise d'acte de la réalisation des obligations résultant de l'article 267 de la Loi;

4) Augmentation du capital social de la Société consécutivement à l'apport de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société à la suite de la Fusion;

5) Modification de l'article afférent des statuts de la Société;

6) Délégation de tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société et au notaire instrumentant pour mener à bien, conformément aux dispositions de l'article 273(2) de la Loi, les mesures de publicité ainsi que toutes les autres formalités concernant l'exécution de la Fusion et l'inscription des actions de la Société nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société;

7) Prise d'acte de la réalisation de la Fusion à la date de l'assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant la Fusion, nonobstant les dispositions de l'article 273 de la Loi concernant les effets de la Fusion à l'égard des tiers; et

8) Remplacement des statuts en langues allemande et anglaise par des statuts refondus en langue anglaise suivis d'une version française; la version anglaise primant en cas de divergences.

Après délibérations, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale après avoir dûment considéré le Projet de Fusion, le rapport justificatif du conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant la Fusion et concernant l'examen, entre autres, du rapport d'échange, de sa justesse et de son caractère adéquat, et le rapport de l'expert indépendant décide d'approuver le Projet de Fusion.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'appliquer le régime fiscal spécial de neutralité de la Fusion comme indiqué dans le Projet de Fusion.

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi ont été déposés au siège de la Société pour analyse par les actionnaires de la Société au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Quatrième résolution

En échange de l'apport de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société sans aucune restriction ou limitation, l'Assemblée décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de vingt-neuf mille six cent soixante-quinze Euros (EUR 29.675,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million deux cent soixante-quinze mille Euros (EUR 1.275.000,-) représenté par cinquante et un mille (51.000) actions sans désignation de valeur nominale à un million trois cent quatre mille six cent soixante-quinze Euros (EUR 1.304.675,-) par l'émission de mille cent quatre-vingt-sept (1.187) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale, de même nature et conférant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société. L'Assemblée décide d'allouer les actions de la Société nouvellement émises à l'actionnaire unique de la Société Absorbée sur base d'un rapport d'échange de deux virgule quatre-vingt-dix-sept (2,97) actions de la Société pour une (1) action de la Société Absorbée, le nombre d'actions ainsi allouées étant arrondi au nombre entier d'actions le plus proche:

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions
La communauté des héritiers de Iosif Konstan Dragan	mille cent quatre-vingt-sept (1.187)
Représentée par Madame Veronica Gusa de Dragan	
TOTAL	mille cent quatre-vingt-sept (1.187)

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article afférent des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million trois cent quatre mille six cent soixante-quinze Euros (EUR 1.304.675,-), représenté par cinquante-deux mille cent quatre-vingt-sept (52.187) actions sans désignation de valeur nominale.»

Sixième résolution

L'Assemblée donne tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société et au notaire instrumentant pour mener à bien, conformément aux dispositions de l'article 273(2) de la Loi, les mesures de publicité ainsi que toutes les autres formalités requises par la Loi et pour inscrire les actions de la Société nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

Septième résolution

A la suite de l'approbation de la Fusion par la Société Absorbée, l'Assemblée prend acte de l'exécution de la Fusion à la date de l'Assemblée approuvant la Fusion, nonobstant les dispositions de l'article 273 de la Loi.

L'Assemblée note que, pour des raisons comptables et fiscales, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme étant exécutées pour le compte de la Société à partir du 1 janvier 2012.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de remplacer les statuts en langues allemande et anglaise par des statuts refondus en langue anglaise suivis d'une version française; la version anglaise primant en cas de divergences. La version française des statuts refondus sera la suivante:

"Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "EURO-FINA S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million trois cent quatre mille six cent soixante-quinze Euros (EUR 1.304.675,-) représenté par cinquante-deux mille cent quatre-vingt-sept (52.187) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être créé dans lequel chaque prime payée sur une action en plus de la valeur nominale sera transférée. Le montant du compte prime d'émission pourra être utilisé afin de payer les actions que la société pourra racheter à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer aux actionnaires ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration composé au moins de trois membres, de la catégorie A et de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à

l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est composée d'un associé unique, celui-ci peut nommer un administrateur unique. Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

A l'exception des cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui doivent se réunir, le conseil d'administration doit être convoqué au moins vingt-quatre heures à l'avance. Toute convocation devra spécifier l'endroit, la date, l'heure et l'agenda de la réunion.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Chaque conseil devra être tenu à l'endroit indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Dans le cas où un administrateur unique a été nommé, la société sera engagée envers les tiers par la seule signature de l'administrateur unique ainsi que par les signatures conjointes ou seule signature de toute(s) personne(s) à qui l'administrateur unique aura délégué tel pouvoir de signature, dans les limites de ce pouvoir.

Dans le cas où la société est administrée par un conseil d'administration, conformément à ce qui suit, la société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A ensemble un administrateur de catégorie B ainsi que par les signatures conjointes ou seule signature de toute(s) personne(s) à qui l'administrateur unique aura délégué tel pouvoir de signature, dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi d'avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives."

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare, conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi, certifier l'existence et la légalité de l'acte et des formalités qui incombent à la Société ainsi que du Projet de Fusion.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société Absorbante en raison du présent acte, conformément aux termes de la Fusion, s'élève à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

EN FOI DE QUOI le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare qu'à la demande du mandataire, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire, les membres du Bureau ont signés avec le notaire instrumentant le présent acte en original.

Signé: Ekaterina DUBLET, MAX MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2013. Relation GRE/2013/210. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013032311/465.

(130039295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

CEREP III Germany B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.155.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013037472/10.

(130046472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

CEREP III Eastern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.378.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013037471/10.

(130046423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Central European Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

CENTRAL EUROPEAN PARTICIPATION S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013037447/12.

(130045980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Beta P.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.413.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société

En date du 7 mars 2013, l'assemblée générale des actionnaires a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant qu'administrateur de classe 2 avec effet immédiat.
- de nommer Monsieur Judicaël Mounguenguy, né à Lambarene, au Gabon, le 24 mai 1982, résidant professionnellement au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, en tant qu'administrateur de classe 2, avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012.
- de renouveler les mandats d'administrateur de classe 1 de Monsieur Massimo LONGONI et de Monsieur Yves FOURCHY. Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012.
- de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé, ERNST & YOUNG S.A. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013037429/22.

(130046389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Bise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6673 Mertert, 25, Cité Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 107.141.

Les comptes annuels de la société au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

L'Administrateur délégué

Référence de publication: 2013037431/12.

(130045936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Boulangerie-Pâtisserie Kremer-Jakoby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 11, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 24.971.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013037411/12.

(130046137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

BSI & Venture Partners Capital Management General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.470.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 7 janvier 2013

Mr. Vincenzo PIANTEDOSI, né le 4 Septembre 1956 à Naples (Italie) et deumeurant au 10b via San Francesco, 6948 Porza, Suisse, a été nommé gérant de la Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2013037439/13.

(130045947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Lëtzebuenger Kaktussefrënn, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8093 Bertrange, 14B, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg F 4.807.

Art. 51. Daat Verméije, waat nom Bezeule vun alle Scholden iwregbläiw, soll fir fënnef Joer réserviert bläiwen fir grad esou en Zweck wéi deen, fir deen dë Veräin gegrennt gi war. No dëse 5 Joer soll dann d'Kapital an d'Zënsen un den Aarmebureau vun dë Staat Lëtzebuerg kommen.

Version modifiée

Art. 51. Daat Verméije, waat nom Bezeule vun alle Scholden iwregbläiw, soll fir fënnef Joer réserviert bläiwen fir grad esou en Zweck wéi deen, fir deen dë Veräin gegrennt gi war. No dëse 5 Joer soll dann d'Kapital an d'Zënsen un den Aarmebureau vun der Gemeng vu Bartreng kommen.

La modification de ces statuts trouve l'accord des membres du comité:

Annie Kohl-Kettel, Georges Kohl, Guy Even, Anny Backes-Kettel, Guy Colling, André Glodt, Ferdinand Urbany
Bertrange, le 16 mars 2013.

Signatures.

Référence de publication: 2013037325/17.

(130045295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Aux Saveurs d'Antan Wiltz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 102.561.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 20 mars 2013.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 mars 2013 que

Première résolution.

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Caroline HEINZIUS, en sa qualité d'administrateur et administrateur-délégué de la société AUX SAVEURS D'ANTAN WILTZ S.A.

Deuxième résolution.

L'assemblée décide d'accepter la nomination de Madame Amela KURTALIC, salariée, demeurant à L-9570 Wiltz, 7, rue des Tondeurs en qualité d'administrateur de la société, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018;

Troisième résolution.

L'assemblée décide d'accepter la nomination de Madame Jacqueline HANS, salariée, demeurant à L-9556 Wiltz, 108, rue des Tondeurs, en qualité d'administrateur-délégué, pour le domaine de la vente de produits de boulangerie, pâtisserie, charcuterie, crèmerie, glacerie, chocolaterie et confiserie, d'épicerie fine et de tous produits artisanaux, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018; La société sera représentée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur délégué et de l'administrateur.

Wiltz, le 20 mars 2013.

Pour extrait conforme

La société AUX SAVEURS D'ANTAN WILTZ S.A.

Référence de publication: 2013037400/24.

(130046478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Vespa A S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.458.

—
L'an deux mille treize, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg (le «Mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant VESPA CAPITAL S.A., une société anonyme ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.504 (le «Gérant»), de VESPA A S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.458, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 402 du 24 février 2009 (la «Société»),

en vertu de pouvoirs lui conférés par décisions du Gérant, en date du 9 janvier 2013.

Un extrait des procès-verbaux des dites décisions, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel Mandataire, agissant en vertu des prédicts pouvoirs, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent soixante et onze mille quatre cent soixante-dix euros et quarante-neuf cents (EUR 171.470,49) composé d'un million quatre cent soixante-trois mille trois cent soixante et une (1.463.361) actions d'investisseur de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), de deux millions sept cent vingt-cinq mille soixante et une (2.725.061) actions d'investisseur de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), de quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro

(EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B»), d'un million cinq cent cinquante-sept mille neuf cent douze (1.557.912) actions d'investisseur de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C»), de sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7.392) actions d'investisseur de classe C' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C'»), de deux millions six cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante et une (2.692.851) actions d'investisseur de classe D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D»), de cinq mille cinquante-huit (5.058) actions d'Investisseur de Classe D' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D'»), de deux millions quatre cent quarante-neuf mille sept cent trente et une (2.449.731) actions d'investisseur de classe E d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E»), de trois mille six cent cinquante-huit (3.658) actions d'investisseur de classe E' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E'»), de deux millions deux cent dix mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (2.210.897) actions d'investisseur de classe F d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe F»), de quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de classe F' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe F'») et de quatre millions (4.000.000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Commandité»).

II.- Qu'aux termes de l'article 3.1 paragraphe 3 des statuts, le capital autorisé de la Société incluant le capital social émis a été fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000) composé de dix milliards (10.000.000.000) d'actions, sous la forme d'Actions d'investisseur ou d'Actions Spécifiques, ayant une valeur nominale par action d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et le Gérant a été autorisé à décider, depuis le 19 décembre 2008 et pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication de l'acte de constitution de la Société, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Gérant, en date du 9 janvier 2013 et conformément à l'article trois des statuts, a réalisé une augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé, à savoir d'un montant de HUIT CENT QUARANTE-SIX EUROS ET SOIXANTE-QUATRE CENTS (EUR 846,64) en vue de le porter de son montant actuel de CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX EUROS ET QUARANTE-NEUF CENTS (EUR 171.470,49) à CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE TROIS CENT DIX-SEPT EUROS ET TREIZE CENTS (EUR 172.317,13) par la création de QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATRE (84.664) Actions d'Investisseur de Classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune assorties d'une prime d'émission d'un montant total de DEUX CENT SEIZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-HUIT EUROS ET TRENTÉ-SIX CENTS (EUR 216.688,36) à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le Gérant a supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des associés et a accepté la souscription des actions nouvelles par:

- GAREFIN Sàrl, une société de droit français ayant son siège social au 25, rue Marbeuf, F-75008 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 498 481 860,

* de dix-sept mille deux cent huit (17.208) actions d'investisseur de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de quarante-quatre mille quarante et un euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 44.041,92);

- SULA INVESTMENTS, une société des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 661141,

* de trente-quatre mille quatre cent seize (34.416) actions d'investisseur de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-huit mille quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt-quatre cents (EUR 88.084,84);

- AMS Industries, une société de droit français ayant son siège social au 25, rue Marbeuf, F-75008 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 447 948 076,

* de vingt-deux mille neuf cent quarante-quatre (22.944) actions d'investisseur de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de cinquante-huit mille sept cent vingt-trois euros et cinquante-six cents (EUR 58.723,56);

- PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, une société de droit français ayant son siège social à F-75016 Paris, 2, rue Mariette Martin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 502 208 556,

* de deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze (2.294) actions d'investisseur de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de cinq mille huit cent soixante-douze euros et six cents (EUR 5.872,06);

- FLINVEST, une société de droit français ayant son siège social à F-75008 Paris, 41 Avenue de Montaigne, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 449 522 390,

* de deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze (2.294) actions d'investisseur de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de cinq mille huit cent soixante-douze euros et six cents (EUR 5.872,06);

- VDL & Co, une société de droit français ayant son siège social au 56 rue Nicolo, F-75016 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 501 263 560,

* de neuf cent dix-huit (918) actions d'investisseur de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de deux mille trois cent quarante-huit euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 2.348,82);

- Monsieur David AKNIN, demeurant au 2, avenue Vion Withcomb, F-75016 Paris, France, né à Saint Ouen, France, le 20 mars 1967,

* de cinq cent soixante-quatorze (574) actions d'investisseur de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de mille quatre cent soixante-huit euros et vingt-six cents (EUR 1.468,26);

- Monsieur Frédéric BRUNET, demeurant au 38, quai Louis Blériot, F-75016 Paris, France, né à Neuilly-sur-Seine, le 22 janvier 1964,

* de cinq cent soixante-quatorze (574) actions d'investisseur de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de mille quatre cent soixante-huit euros et vingt-six cents (EUR 1.468,26);

- DUCLOT, une société de droit français ayant son siège social au 4 à 10 Avenue de la grande Armée, F-75017 Paris,

* de trois mille quatre cent quarante-deux (3.442) actions d'investisseur de classe A nouvelles avec une prime d'émission d'un montant total de huit mille huit cent huit euros et cinquante-huit cents (EUR 8.808,58);

SULA INVESTMENTS, AMS Industries, PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, FLINVEST, Messieurs David AKNIN et Frédéric BRUNET, GAREFIN, VDL & Co et DUCLOT sont désignés collectivement comme étant les Souscripteurs et individuellement comme un Souscripteur.

V.- Que les quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-quatre (84.664) actions d'investisseur de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune assorties d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent seize mille six cent quatre-vingt-huit euros et trente-six cents (EUR 216.688,36) résultant de l'augmentation de capital du 9 janvier 2013 ont été souscrites par les souscripteurs pré désignés et libérées intégralement en numéraire par des versements sur un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de DEUX CENT DIX-SEPT MILLE CINQ CENT TRENTE CINQ EUROS (EUR 217.535) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de ces augmentations dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article 3.1 paragraphe 2 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante dans la version française et dans la version anglaise:

Version Française:

« Art. 3. Capital social - Actions.

3.1 Capital social

[...]

Le capital souscrit est fixé à CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE TROIS CENT DIX-SEPT EUROS ET TREIZE CENTS (EUR 172.317,13) composé d'un million cinq cent quarante-huit mille vingt-cinq (1.548.025) actions d'investisseur de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), de deux millions sept cent vingt-cinq mille soixante et une (2.725.061) actions d'investisseur de classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), de quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B'»), d'un million cinq cent cinquante-sept mille neuf cent douze (1.557.912) actions d'investisseur de classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C»), de sept mille trois cent quatre-vingt-douze (7.392) actions d'investisseur de classe C' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe C'»), de deux millions six cent quatre-vingt-douze mille huit cent cinquante et une (2.692.851) actions d'investisseur de classe D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D»), de cinq mille cinquante-huit (5.058) actions d'Investisseur de Classe D' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe D'»), de deux millions quatre cent quarante-neuf mille sept cent trente et une (2.449.731) actions d'investisseur de classe E d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E»), de trois mille six cent cinquante-huit (3.658) actions d'investisseur de classe E' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe E'»), de deux millions deux cent dix mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (2.210.897) actions d'investisseur de classe F d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe F»), de quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de classe F' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe F'») et de quatre millions (4.000.000) d'actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions de Commandité».)»

Version Anglaise:

'3.1 Share Capital.

[...]

The subscribed capital is set at one hundred seventy-two thousand three hundred seventeen euro and thirteen cents (EUR 172.317,13) consisting of one million five hundred forty-eight thousand twenty five (1.548.025) Class A Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Class A Investor Shares"), of two million seven hundred and twenty-five thousand sixty-one (2.725.061) Class B Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the "Class B Investor Shares"), of fifteen thousand five hundred and sixty-four (15.564) Specific Class B' Shares, having a par

value of one cent (EUR 0,01) each (the “Specific Class B’ Shares”), of one million five hundred and fifty-seven thousand nine hundred and twelve (1,557,912) Class C Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the “Class C Investor Shares”), of seven thousand three hundred and ninety-two (7.392) Class C’ Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the “Class C’ Investor Shares”), of two million six hundred and ninety-two thousand eight hundred and fifty-one (2,692,851) Class D Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the “Class D Investor Shares”), of five thousand fifty-eight (5.058) Class D’ Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the “Class D’ Investor Shares”), of two million four hundred and forty-nine thousand seven hundred and thirty-one (2.449.731) Class E Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the “Class E Investor Shares”), of three thousand six hundred and fifty-eight (3.658) Class E’ Investor Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the “Class E’ Investor Shares”), of two million two hundred and ten thousand eight hundred and ninety-seven (2.210.897) Class Investor F Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class Investor F Shares”), of fifteen thousand five hundred and sixty-four (15.564) specific class F’ Shares, having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the “Specific Class F’ Shares”), and of four million (4.000.000) management shares having a par value of one cent (EUR 0,01) each (the “Management Shares”).”

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, s’élèvent approximativement à la somme de EUR 2.100,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. CHARBON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 janvier 2013. Relation: LAC/2013/2778. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013028130/170.

(130033848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Link Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 109.324.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2012

Le point n° 1. est abordé:

A l’unanimité, la démission de Madame MARACHE Danielle demeurant à F-77150 LESIGNY, 65 Avenue d’Esbly, de son poste d’administrateur est acceptée.

Le point n° 2. est abordé;

A l’unanimité, la nomination de Madame UNARES DIAS Maria Rafaela demeurant à 10 Privada Selene, C.P. 62170 Colonia Bellavista, CUERNAVACA MORELOS, MEXICO, au poste d’administrateur est acceptée pour une durée de 6 ans.

Le point n° 3, est abordé:

A l’unanimité, le renouvellement du mandat de la Fiduciaire COFIGEST SARL ayant son siège social à L-8552 OBER-PALLEN, 8 Platinerei, au poste de commissaire aux comptes est acceptée pour une durée de 6 ans

Le point n° 4. est abordé:

Néant

TOSI Francis / VAZQUEZ LINARES Irisol / MARECHAL Cindy

Le Président / La secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2013037009/22.

(130045518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Lux Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 139.235.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 18 mars 2013:

1) Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Daniel Galhano, administrateur et président du Conseil d'administration, au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Monsieur Laurent Teitgen, administrateur, au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Monsieur Domenico Cogliandro, administrateur, au 5 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Egalement, nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du Commissaire aux comptes suivant:

- La société Revisora S.A., (R.C.S. Luxembourg B 145.505) ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUX CAPITAL PARTNERS S.A.

Référence de publication: 2013037015/22.

(130045578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Valwaste S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Passaat International Services S.à r.l.).

Capital social: EUR 17.360,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.359.

—
In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of February,

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Passaat International Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 169.359 and having a share capital in an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company was incorporated on June 6, 2012 pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 10, 2012 under number 1735. The articles of incorporation of the Company have never been amended (the Articles).

The Meeting was chaired by Régis Galiotto, notary's clerck, with professional address in Luxembourg (the Chairman), who appointed Solange Wolter, notary's clerck, with professional address in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting appointed Marta Ventura, private employee, with professional address in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituted the Bureau of the Meeting.

The Shareholders present and/or represented at the Meeting and the number of shares they held are indicated on an attendance list signed by the proxyholder(s) of the Shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, which will remain attached to the present deed.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting signed ne varietur by all appearing parties will also remain attached to the present deed to be registered with it.

The Bureau having thus been validly constituted, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. It appears from an attendance list established and executed by the members of the Bureau that twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), were duly present and/or represented at the Meeting which was consequently regularly constituted and could validly deliberate upon all the items on the agenda.

II. The agenda of the Meeting was the following:

1. Waiver of convening notices.
2. Change of the denomination of the company from «Passaat International Services S.a r.l.» to «Valwaste S.a r.l.»;
3. Subsequent amendment of article 2 of the articles of incorporation of the company;
4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the company;

The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each;

5. Increase of the corporate capital by contribution of the patent Pyrowatt valued at twelve million six hundred thirty-six thousand Euro (EUR 12,636,000.-) by the issuance of four hundred eighty-six thousand (486,000) new shares, with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each with a share premium of twenty-five Euro and ninety-nine cents (EUR 25.99) each;

6. Subscription and payment of the newly issued shares as described in the section treating the contribution and the share premium;

7. Amendment of article 6 of the articles of incorporation of the company;

8. Power and authorisation to Maître Henri HELLINCKX to accomplish

(i) any registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and

(ii) to make all necessary publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and, in general to execute all other formalities related to the above taken resolutions; et

9. Miscellaneous.

III. The Shareholders unanimously took the following resolutions:

First Resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second Resolution

The Shareholders resolved to change the name of the Company from "Passaat International Services S. à r.l." to "Valwaste S. à r.l."

Third Resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholders resolved to amend the article two (2) of the Articles of the Company in order to reflect the above changes and which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2. Corporate name.** The Company will have the name "Valwaste S.à r.l." (hereafter the "Company")."

Fourth Resolution

The Shareholders resolved to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each of the Company into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, the shares remaining allocated to the current Shareholders of the Company.

Fifth Resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by the amount of four thousand eight hundred sixty Euro (EUR 4,860.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each to seventeen thousand three hundred sixty Euro (EUR 17,360.-), through the issuance of four hundred eighty-six thousand (486,000) new shares of the Company having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each, such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

Sixth Resolution

The Shareholders resolved to accept and to record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscriptions - Payments

1) Mr. Alain Chantelat, born in Bourges, France, on the June 12, 1941 and holder of a valid national identity card of France, number 040391200292, residing at 7 Allée Hector Berlioz, 91210 Draveil, France (the Contributor 1), represented at the Meeting under a proxy attached to the present deed and signed ne varietur by the proxyholder of the Contributor 1 and by the notary, declared that he subscribes for one hundred sixty-two thousand (162,000) new shares of the Company and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting in the contribution of all the interest he holds with respect to the PYROWATTS patent, registration number to the INPI (numéro de dépôt à la demande de l'INPI): FR09/02500, date of registration (date de dépôt): 25th May 2009 (the Asset).

The contribution in kind to be made by the Contributor 1 shall be allocated as follows:

- the amount of one thousand six hundred twenty Euro (EUR 1,620.-) to the nominal share capital account of the Company; and
- the surplus in the amount of four million two hundred ten thousand three hundred eighty Euro (EUR 4,210,380.-) to the share premium reserve account of the Company.

2) Mr. François Hustache, born in Andrésy, France, on the August 2, 1947 and holder of a valid national identity card of France, number 060578303952, residing at 27, rue du Gal Leclerc, 78570 Andresy, France (the Contributor 2), represented at the Meeting under a proxy attached to the present deed and signed *ne varietur* by the proxyholder of the Contributor 2 and by the notary, declared that he subscribes for one hundred sixty-two thousand (162,000) new shares of the Company and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting in the contribution of all the interest he holds with respect to the Asset.

The contribution in kind to be made by the Contributor 2 shall be allocated as follows:

- the amount of one thousand six hundred twenty Euro (EUR 1,620.-) to the nominal share capital account of the Company; and
- the surplus in the amount of four million two hundred ten thousand three hundred eighty Euro (EUR 4,210,380.-) to the share premium reserve account of the Company.

3) Mr. Jacques Point, born in Switzerland, on the February 14, 1956, and holder of a valid passport of Switzerland, number X1304785, residing at rue Ancienne, Sefirex, 1227 Carouge, Switzerland (the Contributor 3 and together with the Contributor 1 and Contributor 2, the Contributors), represented at the Meeting under a proxy attached to the present deed and signed *ne varietur* by the proxyholder of the Contributor 3 and by the notary, declared that he subscribes for one hundred sixty-two thousand (162,000) new shares of the Company and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting in the contribution of all the interest he holds with respect to the Asset.

The contribution in kind to be made by the Contributor 3 shall be allocated as follows:

- the amount of one thousand six hundred twenty Euro (EUR 1,620.-) to the nominal share capital account of the Company; and
- the surplus in the amount of four million two hundred ten thousand three hundred eighty Euro (EUR 4,210,380.-) to the share premium reserve account of the Company.

The above mentioned contribution of the Asset represents a value in aggregate amount of twelve million six hundred and thirty-six thousand Euro (EUR 12,636,000.-).

The valuation of the contribution in kind consisting in the contribution of the Asset is evidenced by a certificate issued on January 30, 2013 by the Contributors and acknowledged and approved by the management of the Company.

It results from said certificate that, as of the date of such certificate:

- The Contributors are the legal and beneficial/full property rights owners of the Asset (such including any rights related thereto) to be contributed to the Company;
- The Contributors are solely entitled to the Asset and possess the full power to dispose of the Asset;
- Based on the attached valuation study relating to the Pyrowatts patent dated January 2013 (*étude de valorisation du Brevet Pyrowatts daté de janvier 2013*) and considering the ongoing industrial development of the prototype using the technology of the Asset, the fair market value of the Asset to be contributed to the Company is valued to at least twelve million six hundred and thirty-six thousand Euro (EUR 12,636,000.-) corresponding to a discount of seventy-five percent (75%) of the lower valuation of the Asset, and no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Asset to be contributed to the Company is freely transferable by the Contributors to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with notably any pledge, lien, usufruct, options or right of any kind limiting the transferability or reducing the value of the Asset; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Asset to be contributed to the Company has been or will be accomplished by the Contributors, immediately upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Asset by the Contributors to the Company, in Luxembourg and any other jurisdiction as the case required and upon the contribution of the Asset by the Contributors to the Company, the Company will become the full property rights owner of the Asset.

Such certificate signed *ne varietur* by the proxyholders of the Contributors and the notary, will remain attached to the present deed to be registered with it.

Seventh Resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolved to amend the first (1st) paragraph of article six (6) of the Articles in order to reflect the above changes and which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at seventeen thousand three hundred sixty euro (EUR 17,360.-) represented by one million seven hundred thirty-six thousand (1,736,000) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up."

Eighteenth Resolution

The Shareholders resolved to grant power and authority to Maître Henri HELLINCKX to accomplish (i) any registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and (ii) to make all necessary publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and, in general to execute all other formalities relied to the above taken resolutions.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand five hundred Euros (5,500.- EUR).

The notary who understands and speaks English, declared that at the request of the Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of said parties, and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxyholders of the Shareholders, who are known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, said proxyholders, together with the notary, signed the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatrième jour du mois de février,

Pardevant nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés (les Associés) de Passaat International Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 169.359 et dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée le 6 juin 2012 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1735 du 10 juillet 2012. Les statuts de la Société n'ont jusqu'ici jamais été modifiés (les Statuts).

L'Assemblée a été présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le Président), qui a nommé Solange Wolter, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée a nommé Marta Ventura, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont constitué le Bureau de l'Assemblée.

Les Associés présents et/ou représentés à l'Assemblée et le nombre de parts sociales qu'ils détenaient sont indiqués sur une liste de présence signée par le(s) mandataire(s) des Associés représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, qui restera annexée au présent acte.

Les procurations des Associés représentés à la présente Assemblée signées ne varietur par toutes les personnes comparantes resteront également annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Le Bureau ayant été ainsi valablement constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Il ressort d'une liste de présence établie et signée par les membres du Bureau que douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social votant de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), étaient dûment présentes et/ou représentées à l'Assemblée qui était par conséquent régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Renonciation aux convocations d'usage;
2. Changement de dénomination de la Société de «Passaat International Services S. à r.l.» à «Valwaste S. à r.l.»;
3. Modification subséquent à l'article 2 des statuts de la société;
4. Modification subséquent à l'article 6 des statuts de la société;

Le capital social sera fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un euro (0,01.- EUR).

5. Augmentation de capital social de la Société par apport du brevet Pyrowatt d'une valeur de douze million six cent trente-six mille euros (12,636,000.- EUR) par l'émission de quatre cent quatre-vingt-six (486.000) nouvelles parts sociales de la Société, avec valeur nominale de un cent d'euro (0.01- EUR) chacune avec une prime d'émission de vingt-cinq euros quatre-vingt-dix-neuf (25.99 EUR) chacune.

6. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales émises tel que spécifié au point par apport et prime d'émission;
7. Reformulation de l'article 6 des statuts de la Société;

8. Mandat et autorisation à Henri HELLINCKX aux fins (i) d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et (ii) de publier toutes les informations nécessaires au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and, en général procéder à tout autre formalité nécessaire dans le cadre de ces résolutions; et

9. divers

III. Les Associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième Résolution

Les Associés ont décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de «Passaat International Services S.à r.l.» en «Valwaste S.à r.l.».

Troisième Résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les Associés ont décidé de modifier l'article deux (2) des Statuts de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société aura la dénomination: «Valwaste S.à r.l.» (ci-après «La Société»)».

Quatrième Résolution

Les Associés ont décidé de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, les parts sociales existantes restant affectées aux Associés actuels de la Société.

Cinquième Résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille huit cent soixante euros (EUR 4.860,-) en vue de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) à dix-sept mille trois cent soixante euros (EUR 17.360,-), par l'émission de quatre cent quatre-vingt-six mille (486.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ces parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Sixième Résolution

Les Associés ont décidé d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscriptions - Libération

1) M. Alain Chantelat, né à Bourges, France, le 12 juin 1941 et détenteur d'une carte d'identité française valide numéro 040391200292, demeurant au 7 Allée Hector Berlioz, 91210 Draveil, France (l'Apporteur 1), représenté lors de l'Assemblée en vertu d'une procuration annexée au présent acte et signée ne varietur par le mandataire de l'Apporteur 1 ainsi que par le notaire, a déclaré souscrire à cent soixante-deux mille (162.000) nouvelles parts sociales de la Société et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature consistant en l'apport de l'intégralité des droits détenus par ce dernier dans le brevet PYROWATTS, numéro de dépôt à la demande de l'INPI: FR09/02500, date de dépôt: 25 mai 2009 (l'Actif).

L'apport en nature devant être effectué par l'Apporteur 1 sera affecté comme suit:

- le montant de mille six cent vingt euros (EUR 1.620,-) au compte capital social nominal de la Société; et
- l'excédent d'un montant de quatre millions deux cent dix mille trois cent quatre-vingt euros (EUR 4.210.380,-) au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

2) M. François Hustache, né à Andrésy, France, le 2 août 1947 et détenteur d'une carte d'identité française valide numéro 060578303952, demeurant au 27, rue du Gal Leclerc, 78570 Andrésy, France (l'Apporteur 2), représenté lors de l'Assemblée en vertu d'une procuration annexée au présent acte et signée ne varietur par le mandataire de l'Apporteur 2 ainsi que par le notaire, a déclaré souscrire à cent soixante-deux mille (162.000) nouvelles parts sociales de la Société et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature consistant en l'apport de l'intégralité des droits détenus par ce dernier dans l'Actif.

L'apport en nature devant être effectué par l'Apporteur 2 sera affecté comme suit:

- le montant de mille six cent vingt euros (EUR 1.620,-) au compte capital social nominal de la Société; et
- l'excédent d'un montant de quatre millions deux cent dix mille trois cent quatre-vingt euros (EUR 4.210.380,-) au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

3) M. Jacques Point, né en Suisse, le 14 février 1956, détenteur d'un passeport suisse valide numéro X1304785, résidant à rue Ancienne, Sefirex, 1227 Carouge, Suisse (l'Apporteur 3 et ensemble avec l'Apporteur 1 et l'Apporteur 2, les Apporteurs), représenté lors de l'Assemblée en vertu d'une procuration annexée au présent acte et signée ne varietur par le mandataire de l'Apporteur 3 ainsi que par le notaire, a déclaré souscrire à cent soixante-deux mille (162.000) nouvelles parts sociales de la Société et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature consistant en l'apport de l'intégralité des droits détenus par ce dernier dans l'Actif.

L'apport en nature devant être effectué par l'Apporteur 3 sera affecté comme suit:

- le montant de mille six cent vingt euros (EUR 1.620,-) au compte capital social nominal de la Société; et
- l'excédent d'un montant de quatre millions deux cent dix mille trois cent quatre-vingt euros (EUR 4.210.380,-) au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

L'apport de l'Actif tel que ci-dessus mentionné représente une valeur d'un montant total de douze millions six cent trente-six mille euros (EUR 12.636.000,-).

L'évaluation de l'apport en nature consistant en l'apport de l'Actif est attestée par un certificat émis le 30 janvier 2013 par les Apporteurs et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société.

Il résulte de ce certificat qu'à la date dudit certificat:

- les Apporteurs sont les propriétaires légaux et les bénéficiaires/propriétaires économiques de l'Actif (ceci incluant tous droits généralement quelconques) devant être apporté à la Société;
- les Apporteurs sont les seuls ayant-droits de l'Actif ainsi que les seuls habilités à disposer de l'Actif;
- sur base de l'étude de valorisation du Brevet Pyrowatts datée de janvier 2013 et compte tenu du développement industriel actuellement en cours relatif au prototype utilisant la technologie de l'Actif, la valeur de marché de l'Actif devant être contribué à la Société est évalué à au moins douze millions six cent trente-six mille euros (EUR 12.636.000,-) correspondant à une réduction de soixante-quinze pourcent (75%) de la valeur basse de l'évaluation de l'Actif, et qu'aucun changement conséquent n'étant intervenu qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;
- L'Actif devant être apporté à la Société est librement transférable par les Apporteurs de la Société et n'est sujet à aucune restriction ou contrainte tel que notamment gage, nantissement, usufruit, options ou droit de quelque nature que ce soit restreignant la transférabilité ou réduisant la valeur de l'Actif; et
- toutes les formalités légales requises pour le transfert de la propriété juridique et économique de l'Actif ont été ou seront accomplies par les Apporteurs dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant l'apport de l'Actif par les Apporteurs à la Société, au Luxembourg ou toute autre juridiction tel que le cas échéant requis et suite à l'apport de l'Actif par les Apporteurs à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire des droits juridiques et économiques relatifs à l'Actif.

Ledit certificat signé ne varietur par les mandataires des Apporteurs et le notaire, restera annexé au présent acte pour y être enregistré avec lui.

Septième Résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés ont décidé de modifier le premier paragraphe de l'article six (6) des Statuts de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à dix-sept mille trois cent soixante euros (17.360,- EUR) représenté par un million sept cent trente-six mille (1,736.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Huitième Résolution

Les Associés ont décidé de donner tous pouvoirs et autorisations à Maître Henri HELLINCKX aux fins (i) d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et (ii) de publier toutes les informations nécessaires au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and, en général procéder à tout autre formalité nécessaire dans le cadre de ces résolutions.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à cinq mille cinq cents Euros (5.500,- EUR).

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a déclaré qu'à la requête des Associés, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires des Associés, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeures, lesdits mandataires ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, M. VENTURA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 février 2013. Relation: LAC/2013/6736. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013032513/312.

(130039355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Mountain Air S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 15.092,50.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 142.604.

In the year two thousand thirteen, on the sixth day of February.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The private limited liability company ("société à responsabilité limitée") FOREVERYOUNG PARENT S.à r.l., with its registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register at section B under number 144726,

here represented by Mr Alexandre TASKIRAN, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, requests the notary to document the following:

- That the appearing party is the sole shareholder holding all of the 1,250 (one thousand two hundred fifty) shares with a nominal value of EUR 10,-(ten Euro) each issued in the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") MOUNTAIN AIR S.à r.l., with its registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register at section B under number 142604, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2735 of the 10 November 2008 (herewith the "Company"),

- That the above named sole shareholder, considering itself as duly convened to the present meeting and representing the entire share capital of the Company, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to delete nominal value per share.

Second resolution

The sole shareholder resolves to convert the currency of the share capital of the Company from EURO (EUR) into SWISS FRANC (CHF), with effect as of 1 January 2013, at the exchange rate applied on 31 December 2012, i.e. 1 EUR = 1.2074 CHF.

The sole shareholder decides to convert all accounts in the books of the Company from EURO (EUR) into SWISS FRANC (CHF), as well with effect as of 1 January 2013.

After the present conversion, the subscribed capital is fixed at CHF 15,092.50 (fifteen thousand ninety-two point fifty Swiss Franc) represented by 1,250 (one thousand two hundred fifty) shares, without designation of a nominal value.

The sole shareholder resolves to amend consequently article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to read it henceforth as follows:

" **Art. 6.** The company's capital is set at CHF 15,092.50 (fifteen thousand ninety-two point fifty Swiss Franc) represented by 1,250 (one thousand two hundred fifty) shares, without designation of a nominal value, fully paid up."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand three hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six février.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée FOREVERYOUNG PARENT S.à.r.l., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144726,

ici représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la partie comparante est la seule et unique associée détenant toutes les 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune émises dans la société à responsabilité limitée MOUNTAIN AIR S.à r.l., avec siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 142604, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2735 du 10 novembre 2008 (ci-après la "Société"),

- Que l'associée unique prénommée, se considérant comme dûment convoquée à la présente assemblée et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de EURO (EUR) en FRANC SUISSE (CHF), et ce avec effet au 1 janvier 2013, au cours de change en vigueur le 31 décembre 2012, i.e. 1 EUR = 1.2074 CHF.

L'associée unique décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de EURO (EUR) en FRANC SUISSE (CHF), également avec effet au 1 janvier 2013.

Après cette conversion, le capital social est fixé à CHF 15.092,50 (quinze mille quatre-vingt-douze virgule cinquante Franc Suisse) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

L'associée unique décide de modifier, par conséquent, l'article 6 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à CHF 15.092,50 (quinze mille quatre-vingt-douze virgule cinquante Franc Suisse) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alexandre TASKIRAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 février 2013. Relation GRE/2013/690. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013034300/98.

(130041843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Prahy Invest G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 65.624.

—
Extrait de la résolution pris lors du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance du 08 février 2013:

1) Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRAHY INVEST G.m.b.H.

Référence de publication: 2013036486/13.

(130044750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Poleol, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.217.

—
Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 21 décembre 2012 que la société EFFECTUAL WORLDWIDE HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social au 18th Floor, Two Chinachem Plaza, 68 Connaught Road Central, Hong Kong, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Hong Kong sous le numéro 364833, a cédé 50 parts sociales qu'elle détenait dans la société à responsabilité limitée POLEOL S.à.r.l. à la société anonyme R.V. INVEST S.A., ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172 332.

Pour extrait

Pour la société

Référence de publication: 2013036484/16.

(130044860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

BBA Finance No.6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 653.254.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.315.

—
EXTRAIT

Par courrier envoyé à la Société en date du 13 mars 2013, M. Victor Elvinger et M. Serge Marx ont démissionné de leur poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Par résolution de l'associé unique de la Société en date du 13 mars 2013, il a été décidé de nommer en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 13 mars 2013 et pour une durée indéterminée:

- M. Michael Lange, né le 28 juin 1964 à Scheeßel, Allemagne, avec adresse professionnelle sise au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.; et

- M. Iain Macleod, né le 8 août 1955 à Glasgow, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle sise au 59, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Daniel Vincent Marcinik.

- M. Michael Lange, gérant; et

- M. Iain Macleod, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013036652/25.

(130044729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

BBA Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 84.258.

—
EXTRAIT

Par courrier envoyé à la Société en date du 13 mars 2013, M. Victor Elvinger et M. Serge Marx ont démissionné de leur poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Par résolution de l'associé unique de la Société en date du 13 mars 2013, il a été décidé de nommer en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 13 mars 2013 et pour une durée indéterminée:

- M. Tony Whiteman, né le 24 mai 1969 à Hamilton, Nouvelle-Zélande, avec adresse professionnelle sise au 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Michael Lange, né le 28 juin 1964 à Scheeßel, Allemagne, avec adresse professionnelle sise au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Daniel Vincent Marcinik.

- M. Tony Whiteman, gérant; et

- M. Michael Lange, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013036654/25.

(130044737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

R-D Electricité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8201 Mamer, 10, rue Mambra.

R.C.S. Luxembourg B 166.625.

L'an deux mille douze, le vingt-neuf octobre

Pardevant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. - Monsieur Reda BOUKHAROUBA, gérant administratif de la société, demeurant à L-3710 Rumelange, 106 rue d'Esch;

2. - Monsieur Domingos DE BRITO DUARTE MONTEIRO, électricien, demeurant à L-4031 Esch-sur-Alzette, 60 rue Zenon Bernard,

3. - Monsieur Joseph SERRES, gérant technique, demeurant à L-9027 Ettelbruck, 10 rue du coude.

Lesquels comparants, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée RD ELECTRICITE S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 janvier 2012, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 660 du 13 mars 2012,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 166625,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune,

- que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «RD ELECTRICITE S.à r.l.» avec siège social à L-8201 Mamer, 10 rue Mambra.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Monsieur Domingos DE BRITO DUARTE MONTEIRO cède par les présentes l'intégralité de ses parts sociales, soit 249, de la société RD ELECTRICITE S.à r.l. à Monsieur Salim SEGIHR, informaticien, né en Algérie, le 28 novembre 1971, demeurant B-6791 Athus, 47 rue des sapins.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Est intervenu aux présentes, Monsieur Salim SEGIHR, prénommé, lequel déclare accepter la prédite cession.
Il déclare encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société «RD ELECTRICITE S.àr.l.»

Prix

Le cédant déclare avoir reçu le prix avant la signature du présent acte et hors de la présence du notaire dont quittance et décharge.

Approbation des cessions de parts

Messieurs Reda BOUKHAROUBA et Joseph SERRES, prénommés, agissant en leur qualité de gérants de la société déclare accepter ladite cession au nom de la société «RD ELECTRICITE S.àr.l.» conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil et n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite les nouveaux associés de la société à responsabilité limitée «RD ELECTRICITE S.àr.l.» ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident, en conséquence de la cession de parts ci avant de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, - €) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- €) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1. - Monsieur Salim SEGIHR, prredit,	249 parts
2.- Monsieur Reda BOUKHAROUBA, prredit,	249 parts
3.- Monsieur Joseph SERRES, prredit,	2 parts
TOTAL: CINQ CENTS PARTS SOCIALES	500 parts

(Reste inchangé)

Deuxième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Domingos DE BRITO DUARTE MONTEIRO, prénommé, de la fonction de gérant administratif, avec effet immédiat.

Par conséquent, les associés modifient le pouvoir de signature de la société comme suit: La société sera engagée par la signature conjointe des gérants technique et administratif.

Estimation des frais

Les frais,dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 950.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HOLTZ, R BOUKHAROUBA; D. DE BRITO DUARTE MONTEIRO; J. SERRES; S. SEGIHR.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14377. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2013035557/70.

(130042469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Flours Welter Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3631 Kayl, 3, rue de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 149.559.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013038091/9.

(130046906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.